

Les critères suivants ont été conçus pour déterminer si un patient répond aux exigences du Programme de transport terrestre pour soins intensifs d'Ornge.

Tous les problèmes concernant l'utilisation du service seront résolus par le commandement médical en ligne d'Ornge (médecin spécialisé en transport sanitaire).

► CRITÈRES D'UTILISATION DU SERVICE

1. Le patient nécessite durant le transport une administration continue de médicaments ou de produits sanguins qui va au-delà des compétences d'un ambulancier paramédical de soins primaires.
2. L'état du patient nécessite durant le transport l'utilisation d'appareils de surveillance ou d'équipement spécialisés. Voici quelques exemples :
 - a. Respirateur
 - b. Stimulateur cardiaque externe
 - c. Pompe à perfusion multimodes
 - d. Appareil de surveillance hémodynamique ou effractive
 - e. Ballon de contrepulsion intra-aortique
3. Le patient nécessite durant le transport un niveau de soins qui :
 - a. excède les soins infirmiers de nature générale ;
 - b. va au-delà des compétences d'un ambulancier paramédical de soins primaires.
4. L'état du patient risque fortement de se détériorer durant le transport, et une intervention spécialisée pourrait être nécessaire.
5. Il se peut que certaines demandes de service ne répondent pas aux critères susmentionnés. Celles-ci seront évaluées au cas par cas, et les décisions seront prises, au besoin, par un médecin spécialisé en transport sanitaire.

Lorsque vous appelez au centre de contrôle des opérations, vous devez fournir les renseignements suivants :

- Votre nom
- Nom et ville de l'hôpital
- Nom et n° de téléphone de la personne-ressource
- Nom du patient, âge et poids (transport aérien)
- Raison du transfert
- Antécédents médicaux (dont les signes vitaux et les valeurs de laboratoire, le cas échéant)
- Médicaments administrés par perfusion
- Besoins en équipements
- Coordonnées de l'hôpital d'accueil (nom et personne-ressource)
- N° d'Assurance-santé de l'Ontario

Rendez-vous en ligne au

www.hospitaltransfers.com/transfer.

Lorsque vous sélectionnez les options **Emergent** [Première urgence] et **Land** [Terrestre], le centre de contrôle des opérations est avisé que vous avez besoin d'un transport terrestre. Pour obtenir votre numéro de transfert du Centre provincial d'autorisation du transfert des patients, téléphonez au 1 866 869-7822.

Vous voulez en savoir plus ? Un **agent des communications** est disponible en tout temps pour répondre à vos questions. Il vous suffit de téléphoner au centre de contrôle des opérations au **1 800 387-4672**.

Vous pouvez également consulter notre portail Healthcare Partner en ligne au **www.ornge.ca/healthcare**.